

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 mai 2023

**Rapporteur :
Madame Françoise
RICHARD**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/05/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/05/2023 (accusé de réception du 10/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Point sur la politique Handicap de la Ville

La commune de Quimper a la volonté de renforcer les actions menées en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Bien que la compétence handicap soit portée par le Conseil Départemental (gestion de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, versement de l'Allocation Adulte Handicapé...), la ville de Quimper souhaite initier une politique volontariste en la matière.

A/ Création d'un conseil local du Handicap

Le Conseil Local du Handicap (CLH) est une instance de démocratie locale, consultative et participative, constituée de citoyens concernés directement ou indirectement par les questions liées au handicap, d'associations œuvrant dans le champ du handicap, de représentants des conseils de quartier et de la municipalité. Aujourd'hui, seuls les arrondissements de la Ville de Paris et la ville de Boulogne Billancourt ont mis en place un Conseil local du handicap.

Le Conseil Local du Handicap (CLH) de la ville de Quimper va être créé à l'automne 2023. Présidé par la Maire, il réunira une à deux fois par an en séance plénière les services, les associations et les partenaires du territoire dans le but de co-construire des solutions concrètes répondant aux problématiques rencontrées par les personnes en situation de handicap. Il visera également à recueillir les propositions des personnes en situation de handicap afin de faire émerger de nouveaux projets favorisant l'inclusion dans tous les aspects de la vie locale.

Afin de traiter de sujets d'intérêt collectif, des groupes de travail thématiques seront constitués au sein du CLH. Ces groupes de travail seront issus des premières réunions d'installation de ce Conseil qui permettront de définir collectivement les thématiques à aborder et les priorités d'actions à mettre en œuvre.

Plusieurs modalités sont envisagées concernant la composition des collèges du Conseil local du handicap et son mode d'organisation ; elles feront l'objet d'une réflexion approfondie dans les prochaines semaines.

B/ Favoriser l'inclusion socioprofessionnelle et le lien social des jeunes en situation de handicap

Des rapprochements avec l'Unité localisée d'inclusion scolaire en lycée professionnel (ULIS LP) du Lycée Chaptal seront initiés et une convention d'accueil des élèves de cette classe en stage au sein de la collectivité sera formalisée.

C/ Organisation d'un événement annuel festif, gratuit et ouvert à tous : La Nuit du Handicap

La première édition de la « Nuit du Handicap » sera organisée le 10 juin 2023 sur le domaine public. Grande soirée festive et conviviale, La Nuit du handicap a lieu simultanément dans vingt-huit villes en France et est coordonnée nationalement par l'association loi 1901 portant le même nom. Cette manifestation, créée en 2018, a pour but de valoriser les personnes en situation de handicap, à travers la tenue d'un événement annuel, ouvert à tous, festif et gratuit, au cœur de la ville. Elle vise à réunir les personnes en situation de handicap et les personnes qui ne le sont pas, à l'occasion d'un moment vécu ensemble. La nuit du Handicap est une action partenariale forte et réunit les associations et les partenaires liées au handicap. Chacun sera sollicité et, en fonction de ses possibilités, participera à l'animation de l'événement en proposant une activité artistique, ludique ou sportive. L'objectif est de faciliter la rencontre entre tous en valorisant les talents des personnes en situation handicap : concert, démonstrations et initiations au Sport adapté, jeux, danse, flashmob, théâtre, repas crêpes, animations.

Il s'agira d'une première édition pour la commune de Quimper. Des associations et des partenaires potentiels comme Silène, Chiens guides d'aveugles, APF, ainsi que les ESAT de l'Odet, Kan Ar mor et de la Fondation Sillery ont déjà été approchés et ont témoigné leur enthousiasme et leur volonté de participer à la première Nuit du handicap à Quimper.

La marraine pressentie pour cet événement est Mme Katell Ropert qui, à la suite d'un incident, a perdu l'usage de ses jambes et d'une partie des membres supérieurs. En 2018, un an après s'être mise au surf, elle devient vice-championne du monde de ParaSurf dès sa première participation. Classée 4^{ième} aux championnats du Monde en 2020 et vice-championne de l'US Open d'adaptive surf en 2022, Mme Ropert est également présidente de l'association Fast qui promeut le ParaSurf et le concept de pair-émulation dans les compétitions de haut niveau.

A l'instar des trente autres villes françaises participantes (telle que Lorient, Nantes ou Dijon), la Nuit du handicap quimpéroise aura lieu en extérieur, dans un espace public accessible au plus grand nombre, en centre-ville : Place Saint-Corentin ; en cas de mauvais temps, il pourrait se tenir dans la salle Dan Ar Braz.

Il est à noter que, pour cette première édition, la ville de Quimper portera en propre cet événement contrairement aux autres villes françaises où l'événement est porté par des structures associatives soutenues par les villes.

Pour pouvoir organiser cet événement il convient de rejoindre le label La Nuit du handicap qui permet de bénéficier du support et des moyens mis à disposition par l'association nationale (travail en réseau avec les autres villes participantes, coordination de la communication au niveau national, fourniture de visuels (banderoles, t-shirts, flyers, affiches, etc.). Parmi les bénéfices d'une adhésion à ce label, le parrainage de la Ministre déléguée auprès du Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des Personnes handicapées, ainsi que la forte visibilité sur le plan national méritent d'être soulignés. L'adhésion est fixée à 2 000 € par an.

La réussite d'un tel événement est conditionnée à la participation de bénévoles. Ainsi, un travail de réflexion et de planification a été entamé dès septembre 2022 avec cinq étudiants de l'IUT de Quimper, dans le cadre de leur projet tutoré de fin d'études qui s'achèvera le 14 avril 2023.

D/ Aménagement de la première aire de jeux inclusive au Moulin vert

Une aire de jeux inclusive invite les enfants d'âges variés et de capacités différentes, à jouer au même endroit. Elle offre des possibilités aux enfants et à l'ensemble des utilisateurs (qu'ils soient en situation de handicap ou non) une approche ludique et pédagogique. Elle sera également un complément utile pour tous les professionnels de l'enfance. Quand bien même chaque jeu n'est pas intégralement accessible, des activités de jeu, placées à l'intérieur et/ou à l'extérieur des structures favoriseront la mobilité, la motricité fine, les facultés cognitives, l'éveil des sens etc. des enfants en situation de handicap.

Le site retenu, la plaine du Moulin vert, a été choisi pour son cadre verdoyant de 6,5 ha avec des actions déjà existantes (aire gourmande, éco-pâturage) et son accessibilité rapide depuis le centre-ville. L'aménagement sur le site contribuera à renforcer l'attractivité du lieu et du quartier

Un travail de co-construction a été mené avec des structures ou des associations en charge ou travaillant avec des enfants en situation de handicap et leurs familles. Leurs contributions au travail furent fondamentales : en tant que « maître d'usage », elles apportaient le point de vue de l'utilisateur. Cela a permis d'établir un programme d'aménagement pertinent. Les partenaires associatifs furent : Loisirs Pluriel, SESSAD 29, Association de Paralysés de France, les Genêts d'or, Championnet, IPIDV, Liberosis, AÑVOL, TSA Finistère & Autisme Cornouaille.

L'aire de jeux du Moulin vert occupera environ 1000 m². Elle sera divisée en deux espaces distincts, séparés par une circulation : une zone calme et une zone active. 19 structures de jeux seront installées. Parmi les éléments saillants de l'aire de jeux :

- une cabane au calme, pour les enfants en situation d'autisme ;
- une grande structure centrale au sein de laquelle les enfants en fauteuil roulant pourront interagir avec les enfants valides ;

- plusieurs types de sols amortissants sont présents : si la priorité a été donnée au copeau de bois, il reste nécessaire, pour des facilités de déplacement de recourir aux sols en béton et aux sols souples. Un troisième revêtement sera testé : le GrasSécurité, un système alvéolaire laissant passer le gazon contribuant ainsi à renforcer la perméabilité du site ;
- un espace sécurisé par une clôture et des portillons, renforcée par une végétation basse ;
- un confort pour les accompagnants avec des corbeilles, des tables de pique-nique et des bancs ;

Les travaux d'aménagement de l'aire de jeux débuteront la première semaine de mai et se termineront à l'automne.

Ce projet est estimé à 445 000 € TTC. L'association Loisirs Pluriel Quimper contribue au moyen d'une offre de concours à hauteur de 14 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider l'adhésion à l'association nationale « La Nuit du handicap » ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à verser, au titre de l'année 2023, la cotisation d'un montant de 2 000 €.